

L'ATTENTION DES MAIRES DE HAUTE-SAVOIE

Annecy, le 9 septembre 2024

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

Par courrier du 15 mars 2023, nous vous contactons à propos de l'arrivée du frelon asiatique en Haute-Savoie. Sa présence se développe sur le territoire national depuis 2004, en Aquitaine d'abord, et progresse en Haute-Savoie depuis 2020.

Depuis, sa croissance est exponentielle et ce phénomène est observable, par ailleurs, dans les départements et les pays voisins.

Soucieux de la préservation de la biodiversité, de la santé publique, mais également du bon développement de l'agriculture et notamment de l'apiculture, composante essentielle de la pollinisation des cultures et de la flore sauvage, le Département de la Haute-Savoie a décidé de faire l'acquisition de 5 000 pièges à frelons asiatiques début 2023.

Un exemplaire de ces dispositifs a été réservé à chacune des 279 communes de Haute-Savoie et vous avez été très nombreux à vous mobiliser sur le sujet. Nous vous en remercions.

Le reste des dispositifs a été réparti sur le territoire départemental par les adhérents du Syndicat d'Apiculture de la Haute-Savoie. Cette répartition est désormais réalisée et stabilisée. Elle a été étudiée pour réaliser la capture d'un maximum de spécimens dans les lieux-clés et à des périodes-clés du cycle de vie de l'insecte.

La lutte contre le frelon asiatique par piégeage a pour but de limiter la reproduction et ainsi freiner l'installation de l'espèce invasive sur le territoire. Elle s'organise en 2 temps distincts :

- au printemps, par la capture d'un maximum de frelons femelles fécondées, les « fondatrices », avec pour objectif de limiter la création de nids ;
- à l'automne, par la capture d'un maximum de frelons asiatiques, avec pour objectif de capturer les futures reproductrices (« gynes »), de limiter la pression sur les ruchers des apiculteurs et de diminuer le risque en termes de santé publique.

Ainsi, en 2024, 1 043 fondatrices ont été capturées au printemps, et 5 473 frelons asiatiques l'ont été sur la campagne d'automne.

De façon à participer au mieux à cette démarche et notamment à pouvoir enregistrer le nombre de captures, le Syndicat d'apiculture a mis en place un module de récolement de données sur son site internet.

A l'issue des périodes de captures (dernière quinzaine de mai pour la campagne de printemps ; dernière quinzaine de novembre pour la campagne d'automne), vous avez désormais la possibilité de déposer vos données de piégeage sur le site suivant :

www.syndapi74.fr/questionnaire-releve-de-piegeage/

en vous connectant grâce à l'icône « Me connecter » en haut à droite de l'écran

Identifiant : PIEGES-COMMUNES
Mot de passe : Pieges-Com-74

Il est demandé à la personne en charge du piège dans votre commune de bien vouloir renseigner son adresse email valide de façon à pouvoir communiquer des informations techniques sur les débuts et fins de campagne (2 à 4 emails par an).

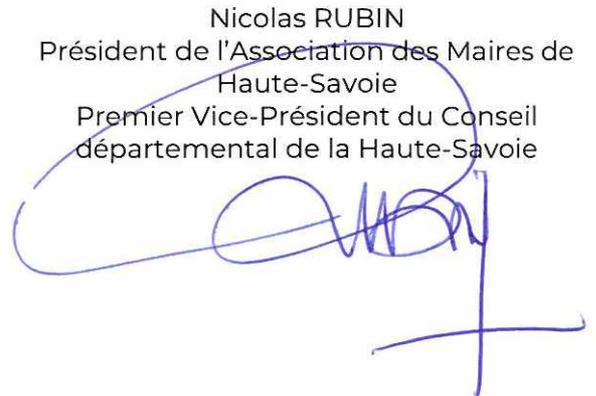
Tels sont les éléments que nous souhaitons porter à votre connaissance.

Restant à votre disposition,

Nous vous prions d'agréer, Madame le Maire, Monsieur le Maire, à l'expression de nos salutations les meilleures .



Martial SADDIER
Président du Conseil départemental de la
Haute-Savoie



Nicolas RUBIN
Président de l'Association des Maires de
Haute-Savoie
Premier Vice-Président du Conseil
départemental de la Haute-Savoie

A L'ATTENTION DES MAIRES DE HAUTE-
SAVOIE

Annecy, le 15 mars 2023

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

Comme vous le savez, pour la première fois, le département de la Haute-Savoie a connu, en 2022, une arrivée importante de frelons asiatiques. Cette année-là, 47 nids de frelon asiatique ont été identifiés sur notre territoire.

La présence et la prolifération du frelon asiatique en font un enjeu important en termes de santé publique et de protection de la biodiversité. Les départements qui n'ont pris aucune mesure sont amenés à détruire entre 2 000 et 6 000 nids par an (ex : Finistère, Ardèche,...). La destruction d'un nid coûte en moyenne 300€.

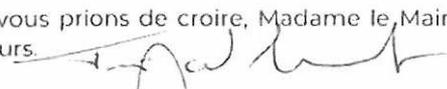
En lien avec le Syndicat d'Apiculture de Haute-Savoie, le Conseil départemental a décidé de débloquer une enveloppe d'environ 300 000€ pour l'achat de pièges à frelons asiatiques. Il prévoit ainsi de financer à 100% l'achat de 5 000 pièges mécaniques et sélectifs (55€ l'unité).

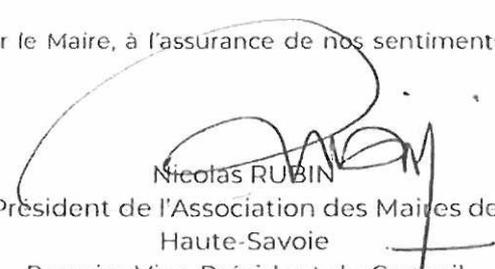
Dans ce cadre, en partenariat avec l'Association des Maires de Haute-Savoie, nous souhaitons vous offrir un piège à frelons asiatiques par commune que vous pourrez récupérer dans le CERD du chef-lieu de votre canton. Au-delà de ce geste symbolique et suite à de nombreuses demandes, nous vous fournissons également le nom de l'entreprise, lauréate du concours Lépine, qui produit ces dispositifs : Jabeprode, qui a remporté l'appel d'offres du Département.

Tels sont les éléments que nous souhaitons porter à votre connaissance..

Restant à votre disposition,

Nous vous prions de croire, Madame le Maire, Monsieur le Maire, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.


Martial SADDIER
Président du Conseil départemental de la
Haute-Savoie


Nicolas RUBIN
Président de l'Association des Maires de
Haute-Savoie
Premier Vice-Président du Conseil
départemental de la Haute-Savoie